Année 2011, les patients trinquent !

- Janvier 2011 : baisse de remboursement des médicaments à vignette bleue et des dispositifs médicaux.
- Février 2011 : augmentation de la part supportée par l'usager s'agissant des actes médicaux compris entre 91 et 120 euros.
- Mars 2011 : restriction des conditions de prise en charge des frais de transport pour les malades souffrant d'une affection de longue durée.
- Avril 2011 : projet de suppression de l'hypertension artérielle de la liste des affections de longue durée.

Par ailleurs, le programme de travail de cette année 2011 en faveur des patients et de leurs droits n'est toujours pas connu alors que certains chantiers décisifs doivent être rapidement engagés, comme le financement des associations agréées de santé quand elles s'impliquent dans la démocratie sanitaire. 9 ans après la loi du 4 mars 2002, ce sujet n'a été résolu par aucun des gouvernements successifs. Clore cette année 2011 sans le traiter constituerait un grave échec.

Enfin, le CISS s'inquiète de voir que la même incertitude plane sur la Conférence nationale de santé dont les membres n'ont pas été renouvelés depuis la fin de l'année 2010 … alors que le décret relatif à la composition du Haut conseil de santé publique vient de paraître. Le CISS s'inquiète encore plus de ce que, dans le projet de décret relatif à la Conférence nationale de santé, la représentation des usagers soit réduite en nombre de représentants alors que la conférence comptera davantage de membres et qu'elle sera élargie au médicosocial.

Dans ces conditions, le CISS, comme il vient de l'annoncer à la Secrétaire d'Etat chargée de la Santé, ne participera plus aux travaux du comité de pilotage de l'année 2011 et ne recherchera pas le label de cette année 2011.

Le CISS mettra en place son propre suivi de l'année 2011, faisant apparaître tant les mesures en défaveur des usagers du système de santé que celles contribuant à la promotion de leurs droits.

En tout état de cause, le CISS appelle à un nouveau management du dispositif « 2011, Année des patients et de leurs droits », relevant au minimum cinq défis :

- Le financement des associations d'usagers du système de santé dans le cadre de la démocratie sanitaire.

- La réalisation d'une campagne nationale d'information des patients sur leurs droits, dans le cadre d'un comité éditorial comportant toutes les parties prenantes.

- La mise en place d'un pôle d'information patient au sein d'une autorité indépendante comme en font état de nombreuses recommandations.

- La désignation de représentants des usagers dans toutes les instances de santé,

- La mise en place, rapide, de la Conférence nationale de santé.